

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE
L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

BUREAU DE COORDINATION
TECHNIQUE DES PROJETS

PROGRAMME - CADRE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

(1995 - 2000)

Juillet 1995.

PROGRAMME CADRE I.A

"Développement Humain"

S O M M A I R E.

INTRODUCTION.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Stratégie globale
- Stratégie sectorielle

III. COMPOSANTES DU PROGRAMME

3.1. Développement des ressources humaines

- 3.1.1. Alphabétisation des femmes
- 3.1.2. Scolarisation des filles
- 3.1.3. Information-Education-Communication

3.2. Promotion économique des Femmes

- 3.2.1. Développement socio-économique des Groupements féminins
- 3.2.2. Promotion de l'entrepreneuriat féminin
- 3.2.3. Transfert de technologies appropriées
- 3.2.4. Gestion des ressources naturelles et agriculture vivrière

3.3. Lutte contre la pauvreté et développement participatif à la base

- 3.3.1. Promotion économique des couches déshéritées
- 3.3.2. Appui aux micro-réalisations communautaires

3.4. Renforcement des systèmes de coordination

IV. LES RESSOURCES DU PROGRAMME

- Les ressources humaines
- Les ressources financières.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.

1.1. DIAGNOSTIC DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

Le Sénégal à l'instar des autres pays africains est confronté à des déséquilibres financiers et structurels importants qui risquent de rendre aléatoires ses perspectives de développement à long terme.

En effet, sous l'effet combiné d'un cycle infernal de sécheresse (passant d'une moyenne quinquennal de 799 mm par an en 1961-1965 à 489 mm par an en 1986-1987), d'une démographie galopante (2,7 % par an) et d'une croissance économique erratique (2,6 % dans les années 80), l'indicateur de développement humain (IDH) ne cesse de se dégrader et met ainsi le Sénégal, selon le Rapport Mondial du PNUD de 1993, à la 150ème place dans une liste de 173 pays.

Ce contexte de crise tendancielle a ainsi entraîné un déficit inquiétant des finances publiques, réduit les possibilités d'investissements de l'État et par ricochet, de création d'emplois, d'infrastructures scolaires et sanitaires, de réseaux routiers etc...

L'agriculture qui représente environ 12 % du PIB et occupe plus de 60 % de la population n'a pas, non plus, pu jouer le rôle de secteur d'entraînement de l'économie en raison non seulement de l'influence négative des conditions climatiques sus-indiquées, mais également de la rigidité des mesures de gestion des filières et de nombreux dysfonctionnement structurels dont notamment l'absence de subvention des intrants et des équipements agricoles, la dégradation de l'environnement et la détérioration des termes de l'échange.

Le secteur privé de son côté n'a pas su s'adapter aux impératifs du marché international car subissant sans cesse le coût élevé des facteurs de production, des contre-performances de l'agriculture et de la pêche ainsi que les fluctuations des taux d'intérêt bancaires.

Au total, la conjugaison de ces différents facteurs a eu pour conséquences principales la baisse des revenus des ménages des villes, l'exode rural massif des jeunes vers les zones urbaines et péri-urbaines et la paupérisation des campagnes où on note une féminisation presque généralisée (18 % ou 24 % selon certaines localités).

Dans le souci de faire face à ces multiples difficultés, l'État a mis en chantier en 1993, un Plan d'urgence afin de limiter le déficit des finances publiques et de mettre en place les conditions d'une relance économique.

Devant la persistance de la crise, le Sénégal en accord avec les autres pays membres de l'UMOA, a décidé de procéder pour la première fois, à des ajustements externes, par la diminution de 50 % du taux de change du franc CFA, créant ainsi les conditions d'un développement durable du pays par la restauration de l'appareil de production, l'amélioration des conditions de travail, la viabilité des finances publiques et la compétitivité de ses entreprises à l'extérieur.

Du coup, le rôle et la place de l'investissement sur le capital humain dans les mesures macro-économiques, est désormais considéré comme le fondement à long terme d'un développement durable du pays. C'est dans ces nouvelles perspectives que le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a été amené à dégager les axes de ses stratégies de développement humain comme contribution à la troisième réunion du Groupe Consultatif des bailleurs de fonds, et cadre de référence pour toute intervention future de ses partenaires.

Il convient dès lors, pour mieux saisir ces axes stratégiques et les composantes envisagées, de recentrer les situations socio-économiques spécifiques des cibles concernées.

1.2. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES GROUPES CIBLES.

1.2.1. Situation socio-économique des femmes

En dépit des contraintes auxquelles elles doivent faire face, les femmes rurales et urbaines jouent un rôle remarquable sur le plan économique. En effet, elles s'investissent dans des secteurs aussi variés que l'agriculture, le commerce, la transformation des produits et l'artisanat.

En milieu rural, 88 % de la force de travail féminine est concentrée sur l'agriculture. Selon la division du travail en vigueur, les femmes s'occupent principalement des cultures vivrières (mil, sorgho...). Non seulement, elles assurent près de 70 % de la production vivrière, mais elles sont aussi responsables de toute la chaîne alimentaire depuis la production jusqu'à la consommation, en passant par la transformation.

Les activités de transformation en dehors des produits agricoles, touchent également les produits halieutiques en ce sens que les femmes traitent annuellement 600 à 400 tonnes de poisson en sous-produits (poisson séché, fumé etc...), destinés essentiellement à la commercialisation.

Ceci dénote l'importance que revêtent les activités des femmes dans les stratégies de sécurité alimentaire et de survie des communautés de base. Dans certaines localités, à celles-ci s'ajoutent d'autres activités artisanales telles que la poterie et le tissage.

Mais les activités féminines ne sont pas seulement économiques en milieu rural, elles sont également domestiques. Du fait des modèles culturels en vigueur, les femmes se chargent des corvées domestiques dont les plus pénibles et les plus consommatrices d'énergie et de temps sont la recherche de l'eau, le ramassage du bois de chauffe et la transformation des produits agricoles.

Ces activités sociales mobilisent les femmes pendant de longues heures au détriment des activités productrices génératrices de revenus monétaires.

Ceci est surtout accentué par le faible niveau de développement technologique dans l'environnement socio-économique. Quant au milieu urbain, le secteur informel constitue le grand pourvoyeur d'emplois pour les femmes où 65 % d'entre elles évoluent et dont 45 % sont actives dans le secteur commercial et 34 % dans les activités de service.

Cependant, qu'il s'agisse du milieu rural ou du milieu urbain, les femmes ont de plus en plus tendance à développer leurs activités individuellement ou collectivement dans le cadre des structures organisées que sont les groupements ou les associations de femmes et les groupements d'intérêt économique.

Mais, du fait de leur statut social et de leur environnement socio-culturel, les femmes rencontrent des difficultés qui limitent la productivité de leurs activités et freinent leur essor économique. Parmi ces contraintes, nous pouvons citer entre autres :

- l'analphabétisme : près de 80 % des femmes ne savent ni lire, ni écrire. Elles sont victimes d'un analphabétisme massif qui constitue un lourd handicap à l'amélioration de la productivité de leurs activités, au renforcement de leurs capacités de négociation, à la maîtrise des circuits économiques et à leur participation aux instances de décision. De plus, elles ne bénéficient pas de formation technique. La plupart des programmes de formation technique (vulgarisation agricole, encadrement technique), ne s'adressent qu'aux hommes.

- l'accès aux ressources productives : les femmes n'ont pas droit à la propriété foncière. Elles exercent leurs activités agricoles dans les parcelles les moins fertiles avec des techniques et instruments rudimentaires. Les règles coutumières qui continuent de régir la tenure foncière malgré l'avènement de la loi sur le domaine national, ne leur reconnaissent pas la possibilité de posséder des terres. Elles n'y ont souvent accès que par le biais de leur mari.

Cette exigüité des terres conjuguée avec le manque d'équipement (matériel agricole) explique en partie le bas niveau de productivité des activités agricoles des femmes en milieu rural. Ces dernières sont confinées dans la production vivrière, ce qui limite leurs revenus en raison des rendements souvent dérisoires. Cette situation a pour conséquence la dégradation de l'environnement.

Les femmes sont en effet obligées pour survivre de s'adonner à l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles disponibles. Les actions dévastatrices combinées de l'homme et de la nature dans la décennie écoulée, a sensiblement contribué à la dégradation des surfaces forestières du Sénégal passant de 12,7 millions d'hectares en 1980 à 11,9 millions d'hectares, soit une régression de 850.000 hectares.

Certes, des efforts importants ont été déployés par les pouvoirs publics dans le but de sauvegarder la qualité de l'environnement physique, mais ils n'ont pas pris en compte le rôle et la place des femmes qui recèlent des connaissances écologiques profondes.

Par ailleurs, l'obstacle majeur auquel les femmes doivent faire face, est sans conteste l'accès au crédit pour le financement de leurs activités économiques. Cependant, l'existence d'un système de crédit adapté et souple est incontournable pour leur permettre d'acquérir les facteurs de production (intrants agricoles, équipements), nécessaires au développement de leurs activités génératrices de revenus.

Ce problème se pose avec d'autant plus d'acuité quand on sait que les femmes ne bénéficient que de 1 % du volume total de crédit octroyé par le système financier classique.

Ce faible pourcentage du volume total des crédits concédés aux femmes est sans commune mesure avec les besoins exprimés par celles-ci et la diversification des activités qu'elles réalisent. La Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), conçue au départ pour combler ces lacunes n'a pas donné satisfaction aux femmes du fait des principes de fonctionnement d'un établissement financier classique qu'elle a adoptés, et qui sont sans commune mesure avec les conditions d'existence des femmes.

- le taux de fécondité élevé : la descendance finale des femmes sénégalaises est parmi les plus élevées du monde. Elle comporte des risques graves pour la santé de la mère et fait d'elles une proie facile aux maladies.

Le taux de mortalité maternelle reste encore très élevé malgré les efforts importants consentis par l'Etat : 850 décès pour 1000 naissances, une femme sur cinq est estimée à haut risque obstétrical dans le même temps, 11 % seulement des femmes accouchent dans les circuits sanitaires.

Le niveau d'éducation et d'information, l'offre de la planification familiale, les facteurs socio-culturels, sont autant d'éléments sur lesquels il faut agir pour baisser le niveau de fécondité des femmes.

La promotion de la santé maternelle est érigée en priorité dans le cadre des programmes de santé avec l'adoption de la planification familiale.

1.2.2. Situation socio-éducative des enfants

Les enfants sur qui repose le destin du pays, ne sont pas également épargnés par les effets de la crise.

Le plan d'action de l'enfant, élaboré par le Ministère, procède à un diagnostic assez exhaustif des conditions des enfants et met particulièrement en relief la situation sanitaire et éducative.

Sur le plan sanitaire, l'état des lieux se caractérise par une mortalité infantile très élevée se situant aux alentours de 86 et 114 pour mille en 1991. La tranche d'âge de 0-5 ans, hormis les maladies infantiles est sévèrement touchée par la malnutrition en raison des conditions de sevrage, d'hygiène collective et individuelle.

Cependant, avec le Programme élargi de vaccination (PEV), des progrès notables ont été enregistrés dans la lutte contre les sept maladies infantiles (coqueluche, rougeole...), même si des efforts doivent être encore déployés pour soutenir et renforcer les acquis.

Le paludisme, les affections diarrhéique et respiratoire constituent par ailleurs, de véritables problèmes de santé publique.

Sur le plan éducationnel, le taux de scolarisation au niveau de l'élémentaire (7-12an), malgré les efforts consentis par l'Etat, demeure encore assez faible (52,8 %) en 1990, laissant de côté plus de 100.000 enfants en âge de fréquenter l'école. Les jeunes filles sont les principales victimes de cette situation. En 1989/1990, le taux de scolarisation des jeunes

filles était de 48,3 % contre 67,6 % pour les garçons. Cette disparité étant essentiellement due aux préjugés socio-culturels.

Par ailleurs, le rythme de construction des infrastructures scolaires ne suit pas le niveau d'accroissement de la population scolarisable. De plus, le recrutement des enseignants a considérablement diminué avec la politique de maîtrise de la masse salariale initiée dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

Face à cette situation, et compte tenu de l'absence d'infrastructure d'accueil pour les élèves ayant pu accéder au secondaire, nous assistons à une situation de plus en plus difficile des enfants dont certains vivent dans la rue avec tout ce que cela comporte comme danger moral. A noter également les orphelins, les talibés qui vivent dans des conditions particulièrement préoccupantes.

Toutefois, la situation des enfants ne peut être appréhendée correctement sans cerner la situation socio-démographique et socio-économique des familles car, en définitive, les problèmes des enfants sont indissociablement liés à la crise que traverse la famille en tant que cellule fondamentale de la société sénégalaise.

1.2.3. Situation économique des familles

Les politiques d'ajustement structurel mises en oeuvre au Sénégal depuis le début des années quatre vingt, on engendré des changements et des mutations qui ont beaucoup contribué à la rupture de l'équilibre social des familles.

C'est ainsi que la famille remplit de plus en plus difficilement ses fonctions essentielles à savoir : la reproduction, la production, la consommation, la formation sociale, l'éducation et la transmission des valeurs.

Lieu de socialisation par excellence, la famille soumise aux pressions résultant de la situation économique, n'est plus en mesure d'imposer une orientation marquée à ses membres, ni de fixer des normes et échelles de valeurs.

Les familles sont confrontées non seulement au dilemme lié aux mutations socio-économiques, mais aussi à des circonstances qui aggravent les difficultés éprouvées par ses membres pour satisfaire leurs besoins essentiels et même dans certains cas pour survivre.

En effet, ces traits caractéristiques de la famille, contenus dans le document portant "Politique nationale de la famille", font ressortir au niveau des sous-systèmes socio-démographique, l'importance de la population en charge, et se situe à 96,6 % avec un coefficient de dépendance de 103,5 %. Tandis que sur le plan économique, la baisse des revenus liée à l'effondrement de la production en milieu rural et à la crise de l'emploi en milieu urbain, traduisent la tendance à la paupérisation des familles.

La proportion des enfants en charge qui s'accroît notamment au niveau de la prise en charge au plan sanitaire et éducationnel combinée avec une forte dépendance économique (un salaire en moyenne entretient 10 personnes), constitue de véritables contraintes pour les familles quant à leur promotion.

Par conséquent, nous assistons à un processus de destruction des valeurs et de restructuration culturelle selon d'autres modalités.

Le phénomène d'urbanisation rapide aidant, la tendance à l'individualisme se développe tuant ainsi la dynamique de solidarité sociale et l'esprit communautaire qui constituaient jadis les traits caractéristiques de notre société.

Ce rapide survol du contexte général pose de manière succincte les problèmes saillants auxquels les femmes, les enfants et les familles doivent faire face.

Ces problèmes qui risquent de s'amplifier avec la dévaluation du Franc CFA, interpellent des solutions nouvelles et adaptées, capables d'amoindrir les contraintes et de créer les conditions de la participation des cibles sus-indiquées à la vie économique.

C'est pourquoi, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a réfléchi sur de nouvelles pistes pour jeter les bases d'une véritable politique de promotion économique par le soutien et le renforcement de l'initiative privée comme moyen de sortie de crise.

II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille s'inspirent des options de l'État de consolider les bases à long terme du développement humain durable.

Pour l'atteinte de cet objectif stratégique majeur, l'État, en restant dans le sillage du 8ème Plan Économique et social, a en effet retenu les trois axes ci-après :

- une politique macro-économique de croissance ;
- la valorisation des ressources humaines ;
- la mise en place de programmes spécifiques destinés à atténuer la rigueur des conditions de vie des populations pauvres.

C'est dans le but d'assurer le plein épanouissement des populations en leur permettant à partir des cibles qu'elles constituent, de participer activement au processus de croissance économique que le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a été amené à formuler autour du *Concept de Développement Humain*, des lignes d'action concrètes qui visent à créer les conditions de vie qui libèrent durablement l'homme, tout en lui donnant les moyens de réaliser pleinement sa dignité.

Il s'agira ainsi, concrètement d'investir dans le capital humain grâce à des programmes d'alphabétisation, de formation, d'information, d'éducation et de communication, sur la santé de la mère et de l'enfant.

L'éradication des toutes les formes de discrimination auxquelles les femmes sont confrontées et qui les empêchent de participer activement au processus de développement

économique et social du pays, passe d'abord par la systématisation des possibilités d'accroître leur niveau de conscience et de formation, bref une plus grande visibilité de leurs besoins et préoccupations.

Dans ce cadre, la promotion de la scolarisation de la petite fille, la femme de demain, occupera une place de choix, conformément aux recommandations de la Conférence Régionale Africaine de la Femme préparant le Sommet Mondial de Beijing.

Rompant définitivement avec les actions d'assistance passive, la stratégie du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille en matière de promotion socio-économique des groupements féminins visera à travers une approche globale et intégrée à identifier et à soutenir toutes les activités génératrices de revenus aptes à favoriser le renforcement de leur pouvoir économique et l'amélioration de leur statut social dans la société.

La lutte contre la pauvreté dans les zones urbaines et suburbaines à partir du socle central qui constituent les familles déshéritées, ainsi que le renforcement des initiatives de base à travers une approche communautaire et participative, occupent de plus en plus un rang de priorité élevé dans les orientations stratégiques du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Toutefois, dans le souci d'une pérennisation des actions à réaliser, la coordination des différentes approches et interventions des partenaires au développement, demeure indispensable pour éviter les duplications de toute sorte préjudiciables à l'attente des objectifs d'auto-développement visés.

C'est pourquoi, le renforcement des systèmes de coordination à travers des mécanismes et procédures consensuels sera vivement recherché. Sous cet éclairage, il conviendra d'analyser les stratégies sectorielles ci-après :

2.1. Stratégie sectorielle

2.2.1. Femme

En ce qui concerne la Femme, il importe de dépasser le cadre du Plan d'Action élaboré depuis 1982 et de changer fondamentalement les politiques de promotion par projets spécifiques appliquées jusqu'ici.

Sans remettre en cause l'approche sociale (santé, formation...), il s'agira de sortir la femme du cercle étroit et restrictif de l'économie domestique et de la doter de moyens de promotion économique à travers des programmes planifiés en rapport avec les options de développement du pays.

Dans ce cadre, la politique d'allégement des travaux domestiques poursuivie jusqu'ici, doit être renforcée et les acquis préservés du fait non seulement de la libération des femmes des activités pénibles de transformation qu'elle recherche, mais aussi et surtout du caractère de "projets moteur" que revêtent les équipements mis en place permettant l'impulsion de nouvelles activités génératrices de revenus.

Le développement de ces activités pouvant être facilité par l'accès des femmes aux ressources productives. A ce titre, un système souple et adapté en matière d'épargne et de crédit qui est en mesure de répondre efficacement aux besoins spécifiques de financement des activités féminines sera mis en oeuvre.

Ce système de financement serait en mesure de susciter et d'appuyer la mise sur pied de micro-entreprises. Cette démarche sera soutendue par une approche intégrale et participative prenant en compte l'ensemble des préoccupations des femmes (santé, IEC, formation, allégement, crédit, garderies d'enfants etc...), suffisamment connectées et inter-reliées dans le cadre de programmes intégrés.

Pour ce faire, le département dispose d'atouts certains pour la réalisation de ses orientations. Il s'appuiera ainsi sur la volonté des femmes à prendre une plus grande part dans la promotion de leur auto-développement qui se matérialise à travers l'auto-organisation progressive avec l'émergence de nouveaux acteurs tels que les Groupements de promotion féminine dont il convient de parfaire la structuration et le fonctionnement.

En effet, les groupements de promotion féminine sont considérés comme les points d'ancrage les plus indiqués de la politique d'IFD, du fait de leur organisation en Fédération nationale, départementale, régionale et regroupant près de 3.000 groupements et 400.000 femmes ; véritable force socio-économique et puissant levier sur lequel le Ministère peut agir pour susciter la culture d'auto-gestion et d'entreprise.

C'est dans cette direction que s'orientent les deux grands projets pilotés par notre département (Promotion du Statut de la femme/PDRH - projet d'appui aux groupements féminins/BAD), qui quadrillent l'ensemble du territoire national dont le financement est assuré respectivement par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Cette démarche pertinente de la prise en charge des problèmes des femmes, épousée par nos partenaires comme le PNUD, à travers son programme de "Développement humain", va constituer le fil conducteur de l'ensemble des actions que le Département aura à développer d'ici à l'horizon 2015.

En définitive, la stratégie de promotion féminine cherche à inverser les tendances lourdes préjudiciables à l'autonomisation des femmes (inégalités de sexe, valeurs et comportements sociaux) et de s'appuyer sur les germes de changement identifiés par l'Étude Femme 2015, particulièrement dans le domaine économique.

Plus précisément, il s'agira de sortir la femme de la sphère de l'économie familiale et de mettre l'accent sur les variables opérationnelle dont le développement des ressources humaines occupe une place centrale en vue de leur faire jouer le rôle qui leur revient dans le processus du développement économique et social du pays.

Dans cette perspective, un accent particulier sera accordé à l'entrepreneurship féminin, au rôle de la femme dans la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'agriculture vivrière, afin de renforcer davantage leurs capacités et autonomie économique, préalables à leur participation à toute action de production des richesses nationales.

2.2.2. Enfant

S'agissant de l'Enfant, le Sommet Mondial tenu en 1990, a balisé les pistes qu'il convient d'emprunter pour protéger les droits des enfants et pour assurer leur plein épanouissement.

Les conclusions de celui-ci a donné lieu au Sénégal avec la collaboration de l'UNICEF, à l'élaboration d'un Plan d'action national pour l'Enfant en 1991.

Ce plan d'action qui fait suite à la convention sur les droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations-unies en 1989, a répertorié un faisceau d'actions à mettre en oeuvre pour trouver des solutions durables au manque de soins, aux mauvais traitements et à l'exploitation des enfants de manière à leur garantir la jouissance aux droits fondamentaux de l'homme.

Pour ce faire, deux axes majeurs ont été identifiés autour desquels s'articule la stratégie de la promotion de l'Enfant. Il s'agit de la santé et de l'éducation, deux variables qui ont une influence directe sur la vie et le devenir des enfants.

Pour la santé, il convient de pérenniser les résultats satisfaisants des programmes nationaux de santé tel que le Programme élargi de vaccination, en insistant particulièrement sur le volet IEC, pour maintenir la mobilisation sociale.

A cela, s'ajoutent la lutte contre les maladies diarrhéiques par la vulgarisation des techniques de réhydratation comme la R.V.O, la malnutrition et la toxicomanie par une politique adéquate d'éducation pour la santé de la mère et de l'enfant.

Concernant l'éducation, il s'agira de relever le niveau de scolarisation au niveau de l'élémentaire en accordant une place privilégiée aux jeunes filles pour lutter contre l'analphabétisme féminin à partir de la source.

La généralisation des noyaux d'enfants ou garderies en milieu rural, urbain et suburbain, l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins du milieu, seront également systématisés. L'ensemble de ces préoccupations sera pris en charge à travers la composante "Développement des Ressources humaines" en termes de programmes d'intervention.

2.2.3. Famille

Pour ce qui est de la Famille, le diagnostic qui a été effectué nous indique de poursuivre la politique de promotion de la famille adoptée par le Sénégal depuis l'indépendance et dont l'acquis le plus important est le Code de la Famille.

Cependant, il est impératif de considérer la famille non seulement comme une entité sociale, mais aussi comme une entité économique, viable capable d'initier et de mettre en place des unités de production en rapport avec les potentialités du milieu.

Ainsi, la stratégie de la promotion de la famille, outre la valorisation socio-culturelle, repose fondamentalement sur la promotion économique.

En clair, en dehors de la recherche du bien-être familial par la promotion d'une famille planifiée (espacement des naissances), et la prévention de la mal-nutrition, des maladies infectieuses et parasitaires, l'accent sera particulièrement mis sur la réorientation des actions ponctuelles d'assistance vers des objectifs de production et de pérennité des revenus des familles pour une meilleure auto-prise en charge de leur propre destin.

Cette promotion économique des familles est soutenue par la réalisation du projet de "Familles productives". En somme, il s'agit d'aider les familles vivant en dessous du seuil de la pauvreté, de bénéficier d'un programme de protection sociale qui favorise la production et garantit un niveau de vie acceptable dans le cadre d'une démarche d'auto-promotion.

Par ailleurs, dans l'optique de cette dynamique participative, il convient de revigorer la politique de développement communautaire qui a toujours été une option de développement affirmée du Gouvernement et ceci dès l'indépendance à travers la création de structures de base comme les coopératives, l'animation rurale et les C.E.R.P.

Ceci est d'autant plus opportun avec l'émergence de nouveaux acteurs à la base (associations paysannes, GIE, GPF, ONG...), qui favorisent l'engagement des populations à se prendre en charge face au désengagement de l'État et à la régionalisation.

Dans ce contexte, la politique de développement communautaire doit intégrer les principes de base de la participation à partir desquels devrait se promouvoir l'autonomie et la responsabilisation de manière à ce que les populations soient actrices de leur propre développement et partant soient dans des conditions psychologiques propices à l'initiative et à la création.

Dans cette perspective, l'appui aux micro-réalisations communautaires à travers les initiatives promues à la base avec l'appui des organisations non gouvernementales et des services décentralisés du Ministère, est à soutenir et à dynamiser.

Cet appui doit s'inscrire dans le cadre du renforcement de la capacité des populations à identifier leurs propres problèmes et à définir les méthodes à employer pour les résoudre par la mobilisation des potentialités et des ressources locales. Une composante III axée sur la lutte contre la pauvreté et le renforcement des initiatives de base communautaire, tentera de répondre à ces préoccupations majeures.

Quant à la coordination des activités résultant des différents projets et programmes qui sont formulés sur la base de ces orientations, il sera prévu une composante spécifique afin de cerner plus correctement les actions à mener par les différents partenaires.

Les programmes qui vont accompagner les nouvelles orientations du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille tourneront autour des composantes ci-après :

- 1. Développement des ressources humaines*
- 2. Promotion économique des femmes*

3. *Lutte contre la pauvreté et développement participatif à la base*
4. *Renforcement des systèmes de coordination.*

III. COMPOSANTES DU PROGRAMME

III.1. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Renforcer la capacité des femmes présente des avantages considérables pour les intéressées elles-mêmes, mais aussi pour leur futur famille et pour la société dans son ensemble.

Conformément aux conclusions de la Cinquième Conférence Africaine de Dakar en Novembre 1994, le Sénégal s'est fait sien les objectifs stratégiques de la Plate-forme africaine à savoir :

- * l'accès insuffisant de la femme à l'éducation, à la formation ainsi qu'à la science et à la technologie.
- * La reconsidération du rôle vital de la femme dans la culture, la famille et la socialisation.
- * L'amélioration de la santé de la femme y compris la santé en matière de procréation (santé reproductive).
- * L'émancipation politique de la femme.
- * La protection des droits fondamentaux reconnus à la femme.
- * La participation des femmes aux prises de décision et au processus de paix.
- * La place et le rôle de la femme dans la gestion de l'environnement.
- * La petite fille
- * L'élaboration et l'utilisation généralisées de données par sexe.

Le succès ou l'échec des politiques de mise en oeuvre des objectifs stratégiques retenus en terme d'impact et d'efficacité sera conditionné par une mobilisation sociale massive des femmes et de leur communauté, mais aussi l'instruction et l'alphabétisation qui permettent à celles qui en bénéficient de se réaliser pleinement et d'apporter une contribution plus importante au développement économique et social.

Ainsi, la politique sénégalaise de promotion du statut de la femme, de l'enfant et de la famille se focalisera entre autres sur :

- . L'alphabétisation des femmes

- . La scolarisation des filles
- . Un programme d'information, d'éducation et de communication (I.E.C)

3.1.1. VOLET 1 : Alphabétisation des femmes.

Il s'agira de mettre en oeuvre des programmes d'alphabétisation fonctionnelle qui visent les objectifs suivants :

- réduire le taux d'analphabétisme massif qui constitue un lourd handicap pour la représentation des femmes dans les instances de décision ;
- renforcer les capacités de gestion et de négociation des femmes en leur dotant des aptitudes et connaissances nécessaires pour la maîtrise de certains savoirs et savoir-faire ;
- améliorer la productivité des activités des femmes par l'acquisition de rudiments de lecture, écriture et de calcul dans le cadre de leur développement propre et de celui de leur communauté.

Les activités d'alphabétisation s'adressent aux groupements de promotion féminine et en priorité à leur leaders. Elles seront développées dans le cadre de tout projet initié à la base au profit des femmes.

Résultat 1.3 : Les responsables des groupements féminins sont alphabétisées et capables d'entretenir les nouvelles connaissances acquises.

Activité 1.3.1 : Aménagement des cases pour la formation des membres des groupements.

Activité 1.3.2 : Sessions d'alphabétisation : les besoins en formation spécifiques sont déterminés en fonction du projet retenu et intégrés au programme d'alphabétisation fonctionnelle.

Activité 1.3.3 : Pour la post-alphabétisation : constitution et mise en place des bibliothèques villageoises auto-gérées, organisation des sessions de lectures publiques, étude et lancement d'un journal d'information inter-groupements.

Résultat 1.4 : Les responsables désignés des groupements féminins sont capables d'organiser et de gérer efficacement la nouvelle activité économique choisie pour être développée.

Activité 1.4.1 : Conception et mise en place d'un système de gestion approprié à chaque activité.

Activité 1.4.2 : Réalisation d'un programme de formation à la gestion et suivi et évaluation des nouvelles connaissances acquises et des aptitudes à exercer les fonctions définies.

Activité 1.4.3 : Etablissement de contrats et maintenance et d'entretien des équipements entre les groupements concernés et des artisans locaux.

3.1.2. VOLET 2 : Scolarisation des filles et éducation aux droits de la femme.

a) Scolarisation des filles.

Instruire une fille revient également à investir dans les générations futures. Plus une mère est instruite, plus ses enfants ont des chances d'être scolarisés et de le rester.

Objectifs :

- assurer l'égalité d'accès à l'éducation
- relever le taux de scolarité des filles
- atteindre un taux de scolarisation de 75 % à l'an 2000.

Activité 1 : Sensibilisation des familles à travers les groupements et associations féminines afin d'éliminer les facteurs de la sous-scolarisation des filles et leur sous-représentation au niveau secondaire et supérieur ;

Activité 2 : encourager la diversification des qualifications à travers une plus grande ouverture aux carrières scientifiques et techniques ;

Activité 3 : prendre des mesures concrètes de soutien au relèvement progressif du taux de scolarisation et à la garantie d'une présence minimum de 10 ans à l'école ;

Activité 4 : mener des actions palliatives, correctives et de soutien en vue de permettre l'éclosion des aptitudes et potentialités.

b) Éducation aux droits de la femme.

Objectifs :

- Faire en sorte que les femmes connaissent leurs droits et leur donner les moyens de les exercer et de leur faire connaître les instruments destinés à les garantir.

Activités :

- sensibiliser la communauté (hommes et femmes);
- sensibiliser les filles et les garçons surtout les adolescents à l'égalité entre l'homme et la femme et leur faire comprendre que les droits de la femme sont des droits de l'homme;

- mener des actions d'information en direction des femmes et des jeunes filles en leur permettant d'acquérir un minimum de connaissance sur leurs droits ;

- diffuser les instruments juridiques et de la documentation relatifs aux dispositions légales et réglementaires, ainsi que des instruments internationaux tel que la Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

- mettre en place des structures d'aide et d'assistance juridique.

3.1.3. VOLET 3 : Information-Education-Communication

Elle aura pour objectif l'éveil des consciences en vue d'une intégration effective réelle et qualitative des femmes au développement. L'information et la sensibilisation, par la prise de conscience qu'elles engendrent, feront des femmes de véritables actrices de changement sociaux.

Activités :

Campagne d'animation en vue de :

- favoriser l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant en donnant aux femmes les moyens de prendre en main leur santé et en mettant en oeuvre des programmes visant au changement des mentalités et à l'abandon des pratiques préjudiciables à la santé ;

- encourager et aider les femmes à s'exprimer et à renforcer leur participation aux structures de prise de décision ;

- permettre aux femmes d'avoir une représentativité de fait proportionnelle à leur poids démographique ;

- augmenter la capacité de négociation des femmes, leurs aptitudes à comprendre et à résoudre les problèmes de développement à la base.

III.2. ~~COMPOSANTE DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DES FEMMES.~~

*** Cadre de référence.**

L'un des types d'organisation de base le plus fréquemment rencontré au Sénégal est le groupement féminin. On en dénombre 3.615 membres de le "Fédération Nationale des groupements de Promotion Féminine", rassemblant environ un public d'adhérentes, de quelques 400.000 femmes.

Les groupements féminins constituent l'un des principaux partenaires de l'État en matière de promotion de la femme et de l'enfant et le point d'ancrage de sa politique IFD "Intégration de la Femme dans le Développement". La multiplicité des responsabilités des femmes dans les domaines économique et social, comme au niveau familial justifie leur position de groupe-cible privilégié dans la mise en place d'un processus de développement participatif.

Toutefois, du fait de pesanteurs sociologiques, et du manque d'informations et de formation dont souffrent encore les femmes, particulièrement sur le plan économique, ces responsabilités sont encore trop souvent dépréciées à la fois par les partenaires aux actions de développement, et par les femmes elles-mêmes. Ainsi, la contribution réelle des femmes dans le développement économique et social est sous-évaluée et leurs préoccupations insuffisamment prises en compte. De même, le pouvoir de décision qui doit leur revenir dans la gestion des affaires collectives de leurs communautés, n'est pas exercé pleinement.

Par ailleurs, on note que 83 % des femmes occupées le sont principalement dans des activités à savoir le commerce (45,5 %), les affaires immobilières et services dérivés (34 %) et les administrations publiques (5,9 %)?

La présence massive des femmes dans les deux premières branches d'activités s'explique par le fait que les difficultés d'accès des femmes au secteur moderne font naturellement du secteur informel une source privilégiée d'emploi pour elles (coiffure - couture - restauration, commerce etc...).

Cependant, s'il existe des cas de réussite incontestables de femmes d'affaires, il n'en demeure pas moins vrai que des difficultés inextricables continuent de se dresser sur le chemin de la grande masse des femmes entrepreneuses. C'est pourquoi, l'objectif de la composante vise à parfaire l'organisation des groupements féminins, le renforcement de la formation et de l'information des femmes en vue de développer la culture d'entreprise chez elles tant au niveau individuel que collectif par l'appui à la mise en place de micro-entreprises grâce à la maîtrise des technologies appropriées respectueuses de l'environnement.

III.2.1. Volets de la Composante

- . Développement socio-économique des groupements féminins
- . Promotion de l'entrepreneuriat féminin
- . Transfert de technologies appropriées
- . Amélioration de la gestion des ressources naturelles et appui à l'agriculture vivrière.

III.2.2. Problèmes envisagés.

1. Situation présente

Les orientations stratégiques du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille en matière de promotion féminine s'inscrivant dans le cadre du processus de décentralisation, de désengagement de l'État, du développement participatif et de promotion des initiatives individuelles, l'objectif est de promouvoir l'autonomie des groupements de promotion féminine (GPF) à partir des acquis existant notamment en matière d'allègement des tâches et de formation à la gestion.

Au plan économique, les groupements sont toujours considérés comme les points d'ancrage de la politique IFD, mais la promotion d'activités économiques individuelles générant des revenus monétaires pour les femmes demeure une priorité. Dans ce cadre, la

question de l'accès au crédit fait actuellement l'objet d'analyses approfondies et de discussions avec les principales institutions financières. La promotion des GIE fait partie de cette stratégie, afin de permettre aux GPF l'accès au crédit bancaire de façon généralisée. La mise en oeuvre de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF) qui est la première tentative d'organisation des groupements va également dans ce sens. Dans la même ligne de préoccupation de transfert des technologies et gestion des ressources naturelles avec son corollaire l'agriculture vivrière constituent des domaines d'intervention prioritaires des femmes.

2. Stratégie de mise en oeuvre

L'appui aux groupements a fait l'objet de nombreuses interventions et des acquis non négligeables ont été obtenus notamment en matière d'allégement des travaux et de gestion d'activités économiques. Cependant, les résultats obtenus bien qu'encourageants sont plutôt sectoriels ; ceci en raison de "*l'approche projet*" développée jusqu'ici.

La stratégie de la composante II reposera donc sur une approche de développement plus intégrée basée sur la recherche d'une plus grande complémentarité entre les actions en vue d'atteindre l'objectif global visé.

Cette stratégie sera essentiellement axée sur :

- le développement chez les groupements féminins, sur la base des acquis en matière d'allégement des travaux et de formation en gestion, d'un esprit d'entrepreneuriat permettant d'entreprendre des opérations de plus grande envergure et susceptible d'avoir un plus grand impact sur le développement socio-économique de leurs membres .
- Le développement au sein des groupements féminins ou avec d'autres partenaires des mécanismes permettant aux femmes de gagner en autonomie tant sur les plans organisationnel que fonctionnel par la mise en place :
 - d'un mécanisme de financement pérenne permettant de financer les activités à entreprendre par les groupements ;
- la mise en place des banques de données capitalisant des informations et expériences permettant de dégager des "modèles" de développement et des guides pratiques pour des interventions futures ;
- l'insertion de manière plus active des groupements féminins dans la vie de leur communauté ;
- le soutien aux initiatives individuelles des femmes entrepreneuses en milieu urbain par la mise en place de mécanismes leur permettant d'accéder au crédit ;
- la vulgarisation de technologies appropriées à des fins d'allégement des travaux des femmes, de transformation et de conservation des produits agricoles ;

- le renforcement d'actions de reboisement et les fournitures d'intrants agricoles pour les cultures vivrières (semences - engrais - produits phyto.).

3. Bénéficiaires cibles.

Ils seront en priorité les groupements féminins des régions de Diourbel et de Tambacounda ayant bénéficié de l'assistance du PNUD et du FENU à travers le projet "Promotion Économique des Groupements Féminins" qui a permis, entre autres, la mise en place à travers tout le pays, de plus de 900 équipements d'allégement des travaux des femmes. Bénéficieront également du programme, les femmes en milieu urbain et suburbain organisées ou non en groupements.

Cette composante comprendra quatre (4) volets :

VOLET 1 : DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES GROUPEMENTS DE PROMOTION FÉMININE.

3.2.1. Développement Socio-Economique des Groupements Féminins.

Ce volet s'attachera à améliorer les capacités des groupements féminins, à identifier, préparer, organiser et gérer des activités économiques génératrices de revenus et à négocier avec leurs partenaires au développement (État, bailleurs, banques et autres structures privées).

Il devra en outre mettre en place un système de relève en matière de réapprovisionnement en pièces détachées et équipements d'allégement.

En effet, si en qui concerne les équipements d'allégement, les groupements ont parfaitement maîtrisé le système de gestion, ils restent très dépendants de la structure d'encadrement en matière d'approvisionnement des pièces détachées et de renouvellement des équipements d'allégement des travaux féminins.

Objectif immédiat 1 : Renforcement des capacités d'organisation et d'auto-gestion des groupements féminins.

Résultats 1.1 : 130 groupements féminins assistés par le projet "Promotion Économique des Groupements féminins (P.E.G.F - SEN/86/010 et SEN/87/C01) regroupés en ententes.

Activité 1.1.1 : Étudier avec les concernés les modalités de création de ces ententes en harmonie avec les structures fédératives existantes.

Activité 1.1.2 : Aider à la création d'ententes au sein des G.P.F assistés par le PEGF en vue d'une gestion commune de leurs fonds disponibles à la Caisse Nationale d'Épargne (CNE), de leurs problèmes d'approvisionnement en pièces détachées et, de leur développement concerté.

Résultats 1.2 : 130 groupements de promotion féminine ont un statut reconnu par la loi leur permettant d'effectuer des opérations bancaires légales et sont capables de mener à bien des activités économiques.

Activité 1.2.1 : Effectuer des études et démarches en vue de la reconnaissance des associations de type "Groupement de Promotion Féminine" ou choisir, adapter ou s'adapter aux statuts existants (GIE ou Coopérative).

Activité 1.2.2. : Vulgariser, par l'entremise des CERP, l'option ou les options retenues par les 130 Groupements, ainsi que leurs avantages et inconvénients auprès des autres des groupements de promotion féminine du pays pour susciter l'adhésion des autres groupements concernés.

Résultat 1.3 : 1040 responsables de groupements (8 responsables X 130 groupements) sont alphabétisées, formées à la gestion et ont des capacités de négociation renforcées.

Activité 1.3.1 : Évaluer l'impact des activités d'alphabétisation, menées dans les zones d'intervention du P.C, notamment par le PEGF, mettre en oeuvre, avec les sous-traitants sélectionnés (ONG, associations villageoises, sociétés de développement etc), un programme d'alphabétisation fonctionnelle pour les groupements féminins.

Activité 1.3.2 : Évaluer l'impact de la formation en gestion dispensée par le PEGF, former les 1040 responsables à la sélection, la gestion et l'évaluation des projets productifs et générateurs de revenus et, renforcer leurs capacités de négociation.

Objectif immédiat 2 : Mise en place d'un système pérenne de financement des activités des groupements féminins.

Résultat 2.1 : Un manuel de procédures pour le financement des activités des groupements féminins, précisant concrètement les bases de la pérennité du système, est produit.

Activité 2.1.1 : Définir avec les bénéficiaires les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds de roulement mis à la disposition des groupements féminins en précisant le système de gestion commune des fonds propres, des fonds PNUD/CIP et des autres fonds complémentaires à mobiliser.

Activité 2.1.2 : Définir clairement les responsabilités actuelles et futures des groupements féminins dans la gestion des fonds en vue d'une auto-gestion effective du fonds durant les trois premières années du Programme-Cadre dans les régions de Diourbel et de Tambacounda.

Activité 2.1.3 : Définir les mécanismes de collaboration avec les institutions financières privées, les ONG et autres partenaires des groupements féminins, élaboration et signature des protocoles d'accord nécessaires à la gestion transparente et la pérennité du système de financement.

Activité 2.1.4 : Définir et associer les structures appelées à prendre la relève du S.P.C et, former leurs membres en conséquence.

Résultat 2.2 : *Les fonds nécessaires à la promotion socio-économique des groupements féminins sont mis en place.*

Activité 2.2.1 : Mobiliser tout ou une partie des fonds des groupements disponibles à la Caisse Nationale d'Épargne (CNE) et à la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA).

Activité 2.2.2 : Mettre en place le fonds de roulement initial de 320.000 \$ du PNUD (CIP).

Activité 2.2.3 : Négocier et mobiliser les apports complémentaires au fonds de roulement (FENU, autres bailleurs de fonds, ONG, etc...).

Résultat 2.3 : *130 caisses villageoises de crédit revolving et une vingtaine d'unions locales départementales ou régionales de caisses sont créées en vue de servir de relais au Fonds de roulement (PNUD (CIP), FENU et groupements etc...)*

Activité 2.3.1 : Informer et sensibiliser les populations sur la nécessité de créer des structures autonomes villageoises et, de les fédérer en vue de la mobilisation de l'épargne locale et la gestion décentralisée du crédit.

Activité 2.3.2 : Élaborer avec les concernés un système de fonctionnement (règles et procédures) et de gestion adapté aux caisses villageoises de crédit revolving et former les responsables à la gestion et à l'évaluation de ces structures.

Activité 2.3.3 : Constituer le capital social des caisses avec les contributions individuelles des membres et l'épargne collective des groupements.

Activité 2.3.4 : Définir les taux, montants et durées des prêts à consentir pour le démarrage des caisses villageoises de crédit revolving de leurs unions et mettre en place les fonds. Les taux d'intérêt à fixer devront permettre de couvrir les charges de fonctionnement indispensables à la pérennisation du système.

Activité 2.3.5 : Suivre et évaluer de manière régulière le fonctionnement du système et apporter les correctifs nécessaires.

Objectif immédiat 3 : *Développement d'activités économiques et sociales par les groupements de promotion féminine (G.P.F).*

Résultat 3.1 : *Les projets prioritaires productifs et générateurs de revenus de 130 groupements sont étudiés et mis en oeuvre.*

Activité 3.1.1 : Réaliser les études sectorielles sur les domaines d'activités prioritaires des femmes, les études de faisabilité des projets sélectionnés, élaborer le système de gestion adapté pour chaque type de projet et former les intéressés, en s'inspirant des expériences

passées ou en cours, notamment celles du projet P.E.G.F.

Activité 3.1.2 : Définir un système de suivi-évaluation des résultats et mettre en oeuvre les projets de 130 groupements de promotion féminine retenus.

Objectifs 2.3 : *Promouvoir un système d'entretien et de maintenance auto-géré de la technologie appropriée.*

Résultat 2.3.1 : *Un système d'entretien et de maintenance élaboré et opérationnel.*

Activité 2.3.1.1 : Edition en rapport avec les structures spécialisées des normes techniques hygiéniques et sanitaires des produits commercialisés.

Activité 2.3.1.2 : Formation des femmes à la planification de la production.

Activité 2.3.1.3 : Recyclage des femmes aux techniques de maintenance des équipements.

Résultat 2.3.2 : *Un réseau autonome d'approvisionnement en pièces détachées ainsi qu'un système de maintenance autogéré est mis en place et fonctionnel.*

Activité 2.3.2.1 : Réalisation d'une étude des besoins, des rythmes de réapprovisionnement prévisionnels, de la structure des prix, des marchés local et étranger, des conditions d'approvisionnement.

Activité 2.3.2.2 : Définition d'un mécanisme de réapprovisionnement en pièces de rechange et de technologies appropriées ainsi que des responsabilités de gestion correspondantes. Identification de la structure pouvant assurer la relève dans ce domaine (Fédération des groupements de promotion féminine par exemple).

Activité 2.3.2.3 : Définition des modalités de collaboration et établissement de protocoles d'accords détaillés entre la structure Nationale de gestion du réseau et les fournisseurs et entre elles et les artisans locaux.

Activité 2.3.2.4 : Établissement des contrats de maintenance et d'entretien des équipements entre les groupements concernés et les artisans locaux.

Activité 2.3.2.5 : Suivi et évaluation le fonctionnement du réseau.

Résultat 2.3.3 : *130 groupements féminins responsabilisés dans les actions à caractère social (santé, planning familial, éducation sanitaire) et impliqués davantage dans le développement de leur communauté.*

Activité 2.3.3.1 : Sensibiliser au bien-être familial et en matière de santé par des programmes I.E.C, les groupements de promotion féminine concernés.

Activité 2.3.3.2 : Identifier et former parmi les membres des groupements féminins, des femmes pouvant prendre en charge la poursuite des actions d'information et d'éducation.

Activités 2.3.3.3 : Mettre en oeuvre par les groupements féminins des actions concrètes en matière d'amélioration du bien-être familial, de la santé et de gestion d'infrastructures communautaires.

Résultat 2.3.4 : *Implication accrue des groupements dans les décisions et actions concernant le développement économique et social de leur communauté.*

Activité 2.3.4.1. Sensibiliser les élus locaux, les notables, les cadres et agents responsables des appuis techniques rapprochés et des responsables des autres organisations de base en vue d'une meilleure implication des membres des groupements aux prises de décision concernant le développement économique et social de leur communauté.

3.2.2. VOLET : Promotion de l'entrepreneuriat féminin

Les femmes d'affaires et entrepreneurs en activité cherchent la voie de passage d'un secteur informel à un cadre structuré aux plans tant institutionnel que financier en créant des unités de production ou en initiant des projets dans divers secteurs comme l'agro-alimentaire, la confection, l'agro-pastoral, l'aviculture, l'horticulture...

C'est sous cet angle qu'il faut appréhender la mise en place du volet entrepreneuriat féminin.

Objectif 1 : *Mettre en place un dispositif opérationnel permettant dans le cadre d'un encadrement et d'un suivi bien structurés de mettre à la disposition des femmes entrepreneuses, un ensemble de ressources financiers humains et d'expertise technique contribuant à la création de projets d'investissement bancables.*

Résultat 1.1 : *Un guichet d'appui au Fonds de roulement, à la participation aux fonds propres et au financement des investissements mis en place et fonctionnel.*

Activité 1.1.1 : Identification et mise en place de la structure chargée d'administrer les fonds.

Activité 1.1.2 : Définition des mécanismes de fonctionnement du fonds et de financement des projets.

Activité 1.1.3 : Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation.

Résultat 2.1 : *Vingt unités de production et trente (30) créations nouvelles réalisées.*

Activité 2.1.1 : Etude et sélection des projets productifs à financer (agriculture-pêche-élevage, artisanat de production...)

Activité 2.1.2 : Diffusion d'un cadre de référence et les modalités de financement du fonds.

Activité 2.1.3 : Suivi et évaluation de l'impact des différents projets exécutés avec l'appui du fonds.

Objectif 2 : Renforcer les capacités managériales des femmes entrepreneurs.

Résultat 2.2 : Des sessions de formation en gestion et en management destinées aux femmes entrepreneurs réalisées.

Activité 2.2.1 : Elaboration des termes de référence relatifs à l'organisation des sessions de formation.

Activité 2.2.1 : Identification et recrutement d'un Expert en gestion de projet pour la formation des femmes entrepreneurs bénéficiaires du fonds.

Activité 2.2.3 : Recensement des besoins, détermination et organisation des modules de formation en rapport avec les femmes et l'Expert.

Résultat 2.3 : Un système d'appui-conseil pour l'entrepreneuriat est mis en place et opérationnel.

Activité 2.3.1 : Recensement et analyse des expériences passées en cours en matière d'entrepreneuriat féminin.

Activité 2.3.2 : Mise en place d'une banque de données informatisée sur l'information juridique et institutionnelle liées aux conditions d'investissement.

Activité 2.3.3 : Mise sur pied d'un système d'information sur les créneaux porteurs, les opportunités d'affaires et les marchés existants.

3.2.3. VOLET 3 : Transfert de Technologies appropriées

La politique de transfert de technologies appropriées en milieu rural en faveur des femmes est jusqu'ici perçue sous l'angle de l'allégement des travaux de la femme par la mise en place d'équipements tels que les moulins à mil, les décortiqueuses, les batteuses etc...

C'est dans cette optique que le projet "Promotion économique des groupements féminins", qui intervient depuis 1982, a installé dans toutes les régions du Sénégal, des équipements qui ont non seulement contribué à libérer les femmes des activités contraignantes de transformation de produits agricoles, mais aussi ont impulsé des activités génératrices de revenus (maraîchage, boutiques villageoises, embouche bovine et ovine etc...).

C'est pour renforcer cette politique que le projet "Promotion du statut de la femme/PDRH" et "Appui aux groupements féminins", disposent chacun d'un volet "équipements en allégement".

Cependant, il importe d'élargir la gamme de technologies mise à la disposition des femmes notamment dans le domaine de la conservation et de la transformation des fruits et légumes. C'est pourquoi, le volet transfert de technologies appropriées, outre son aspect novateur revêt une importance capitale en ce sens qu'il permet d'améliorer la productivité du travail des femmes et la qualité des produits.

Ce volet s'intègre dans les nouvelles orientations du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, en matière de transfert de technologies. Il intervient dans les secteurs suivants :

- fruits et légumes
- céréales
- poissons
- huile de palme.

Objectifs, Résultats et activités

Objectif 1 : Diminuer les pertes post-récoltes par l'amélioration des conditions de conservation des produits agricoles.

Résultat 1.1 : Des Unités de Conservation (chaîne de froid) en faveur des groupements féminins installées.

Activité 1.1.1 : Définir les lieux et les conditions d'installation des unités de froid en collaboration avec les fournisseurs et les bénéficiaires.

Activité 1.1.2 : Mise en place de comités de gestion et définition des modalités de fonctionnement des unités de froid.

Activité 1.1.3 : Formation des femmes pour la maintenance des équipements mis à leur disposition.

Résultat 1.2 : Des Techniques et des Technologies simples de Conservation des Produits Agricoles sont Vulgarisées.

Activité 1.2.1 : Identification et choix des technologies adaptées aux zones retenues en collaboration avec des structures techniques spécialisées et les populations bénéficiaires.

Activité 1.2.2 : Organisation et formation des femmes aux techniques de conservation des produits agricoles.

Activité 1.2.3 : Echange d'expérience en matière de conservation entre différents groupements féminins.

Objectif 2 : Promouvoir la valorisation des produits agricoles et halieutiques.

Résultat 2.1 : Unités de transformation des produits agricoles et halieutiques en place et rentabilisées.

Activité 2.1.1 : Détermination de mécanismes et modalités de fonctionnement des unités de transformation.

Activité 2.1.2 : Identification et choix des sites d'implantation des équipements.

Activité 2.1.3 : Organisation des comités de gestion pour un bon fonctionnement des unités.

Activité 2.1.4 : Confection de fiches techniques pour le suivi des équipements.

Activité 2.1.5 : Formation des populations bénéficiaires en gestion et en techniques de maintenance des unités installées.

Résultat 2.2 : Le circuit de commercialisation pour l'écoulement des produits est assaini et maîtrisé.

Activité 2.2.1 : Réalisation des études de marché pouvant permettre la maîtrise et la satisfaction de la demande.

Activité 2.2.2 : Elaboration et opérationnaliser un plan de marketing communication facilitant l'écoulement des produits.

Activité 2.2.3 : Installation de kiosques et achat de camionnettes pour soutenir les groupements dans l'écoulement des produits.

3.2.4 VOLET 4 : Gestion des ressources naturelles et agriculture vivrière.

Cadre de référence

Les ressources naturelles connaissent au Sénégal depuis quelques décennies, une dégradation progressive consécutive à des influences naturelles (sécheresse) mais également et surtout l'action anthropique.

Les actions intensives de déboisement et de feux de brousse mal contrôlées dans un contexte de déficit pluviométrique se traduisent par un rétrécissement du couvert végétal et arboré. Les sols agricoles restent ainsi dénudés et soumis à l'influence de l'érosion éolienne et hydrique. Ils perdent peu à peu de leur fertilité ce qui entraîne une chute des rendements agricoles.

Cette baisse de la production affecte particulièrement la cultures vivrières qui ne bénéficient d'aucun apport chimique extérieur et dans lesquelles s'investissent majoritairement les femmes.

La plupart des études estiment qu'au moins 60 % de la production vivrière est sous la responsabilité des femmes. La question de la production vivrière reste une préoccupation majeur du Gouvernement sénégalais qui se traduit par la mise en oeuvre d'une politique de sécurité alimentaire apte à réduire la dépendance alimentaire du Sénégal de l'extérieur.

L'atteinte des objectifs d'autosuffisance alimentaire qui constitue une étape de la politique de sécurité alimentaire n'est réaliste que si d'une part, on restitue aux sols leur potentiel productif naturel et que d'autre part les acteurs principaux et majoritaire de la production et de la transformation alimentaire, à savoir les femmes sont prises en compte dans les différentes politiques d'exploitation et de gestion rationnelle des ressources naturelles.

La prise en compte de ces deux variables constitue le préalable de toutes actions orientées vers un développement durable.

Objectifs

Objectif global : Renforcer la participation des femmes pour une gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'augmenter la productivité agricole dans une optique de développement durable.

Objectif N°1 : Accroître la productivité des terres grâce à des actions de conservation et de protection des sols.

Activités à réaliser

- . planter des arbres utiles dans les zones de cultures en raison de leur capacité d'enrichissement de la terre (Ex Kadd) ;
- . mettre des brise-vent dans les champs de cultures pour atténuer l'érosion éolienne
- . former les femmes aux techniques de compostage ;
- . diffuser auprès des femmes des techniques capables d'atténuer les actions d'érosion hydrique ;
- . augmenter la production d'engrais naturel (fumier) par le soutien à des activités d'élevage.

Résultats attendus

La production vivrière augmente sensiblement dans les zones concernées à la fin du projet.

Objectif N°2 : Augmenter la Capacité Productive des Femmes.

Activités à réaliser

- . élaborer et exécuter un programme de formation et d'alphabétisation fonctionnelle lié à la gestion des ressources naturelles et aux techniques de conservation des semences ;
- . mettre sur place un système de Crédit/Épargne pour les groupements féminins.

Résultats attendus

- . Plusieurs femmes bénéficient d'une formation en vulgarisation agricole et en technique de base de gestion des ressources naturelles ;
- . Beaucoup de femmes sont alphébatisées ;
- . un système de Crédit/Épargne autonome et viable est mis en place.

Objectif N°3 : Promouvoir des Actions de Reboisement Communautaire***Activités à réaliser***

- . mise en place de pépinières villageoises par les groupements féminins ;
- . planter dans les villages des espèces utiles (arbres fruitiers) ;
- . mettre en place des infrastructures hydrauliques (puits) pour soutenir les actions de reboisement.

Résultat attendu

- . plusieurs sont plantés et bien entretenus dans les zones concernés à la fin du projet.

Objectif N° 4 : Réduire la Consommation des Ressources Ligneuses comme Source d'Énergie.***Activités à réaliser***

- . vulgariser les techniques d'économie d'énergie (foyers améliorés, trois pierres etc...)
- . créer des bois villageois et intervillageois.

Résultat attendu

- . Un nombre plus important de foyers améliorés est effectivement utilisé dans les zones concernés par le projet ;
- . Un nombre important de bois villageois et intervillageois est créé ;

Objectif N° 5 : Améliorer les comportements et pratiques des femmes face à leur milieu naturel.

Activités à réaliser.

. élaborer et exécuter un programme d'Information, d'Éducation et de Communication (I.E.C) capable de soutenir les actions initiées ;

. développer des études sur le rôle et la place de femmes dans les stratégies traditionnelles de préservation de ressources naturelles dans les zones concernées.

Résultats attendus

. Les comportements et pratiques des femmes à la fin du projet deviennent plus positif concernant leur environnement.

III.3. COMPOSANTE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF À LA BASE

III.3.1. VOLET 1 : Promotion Economique des Couches Déshéritées

3.3.1.1. Promotion Economique des Couches Déshéritées

CADRE DE REFERENCE

Dans le cadre d'une restructuration efficiente de son appareil de production, le Sénégal a entrepris depuis des années d'importantes mesures d'ajustements structurel afin de créer de meilleures conditions de relance de l'économie pour une croissance durable.

Les résultats de ces différentes politiques entreprises depuis 1979 ont permis d'enregistrer au cours de la période 1981/1988 un taux de croissance annuel moyen de 4,3 % et une amélioration nette des finances publiques. Le déficit budgétaire (dons exclus) est passé de 15 % en 1982/83 à 4 % du PIB en 1987/88. Au niveau des concepts extérieurs, le déséquilibre s'est atténué passant de 17 % en 1982 à 13 % en 1988.

Les résultats enregistrés par l'enquête sur les priorités (ESP) et l'analyse qui en découle montrent des indications importantes relatives à la pauvreté au Sénégal parmi lesquels on peut noter que :

- 75 % des ménages pauvres sont localisés en milieu rural alors que la population rurale représente 60 % de la population totale ;
- 58 % des ménages ruraux sont pauvres ;
- la ville de Dakar concentre à elle seule, plus de 50 % des pauvres du milieu urbain
- le revenu annuel moyen par ménage est 3,5 fois inférieur à celui enregistré en milieu urbain.

- le seuil de pauvreté en 1992 est évalué à 3 324 F CFA par habitant et par mois pour le Sénégal alors que le niveau actuel se situe à 2 247 F CFA soit 32 % en dessous du seuil minimum jugé vital pour la satisfaction des besoins en calories ;

- les dépenses publiques dans le domaine social ont diminué : la dépense par tête d'habitant est passée de 653 F CFA pour la santé et 2 268 F CFA pour l'éducation en 1978/79 contre 427 et 1 841 en 1988/89 ;

- la situation sanitaire est préoccupante avec des taux de mortalité maternelle (850 pour 100 000 naissances vivantes) et infantile (81 %) encore élevés ;

- le taux d'urbanisation en 1993 est de 41 % avec une croissance annuelle de 4,6 % par an depuis 1979. La ville de Dakar abrite à elle seule 55 % de la population urbaine totale

- en ce qui concerne l'eau potable, selon le recensement de 1988, 83 % des ménages urbains ont accès à l'eau potable et 26 % dans les zones rurales, en plus du déficit notoire en équipement ;

- un faible taux d'analphabétisme de 73,1 % recensant le nombre de gens ne sachant ni lire, ni écrire dans aucune langue pour la tranche d'âge 15-55 ans ;

- un faible taux de scolarisation de la population (56 %) malgré les ressources consacrées par les pouvoirs publics à ce secteur etc...

Cette situation pose du coup le problème du développement en de nouveaux termes.

La réponse à cette équation implique l'adoption d'approches mobiles et participatives pour jeter les bases d'un développement soutenu et durable où chaque individu puisse trouver les opportunités pour augmenter son potentiel productif et l'utiliser rationnellement dans tous les domaines.

Une telle solution doit recouper, dans sa démarche les objectifs et les orientations stratégiques du Programme National de Lutte contre la Pauvreté.

Dans cette dynamique, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, au regard des cibles qu'il gère et de ces missions, constitue la structure institutionnelle la plus indiquée pour mener des actions de promotion économique des couches déshéritées.

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE DU VOLET

Elle s'articule autour des points suivants :

- Améliorer les performances du cadre institutionnel pour un meilleur appui aux familles démunies ;

- élaborer des instruments de pilotage du développement participatif qui s'appuient sur un diagnostic de la situation et des perspectives ;

- arriver à une promotion socio-économique des familles afin qu'elles deviennent des actrices de développement à part entière.

Les solutions appropriées seront recherchées et des systèmes de référence mis à profit. Il s'agit de concevoir et de mettre en oeuvre un ensemble d'actions convergentes et complémentaires qui visent l'identification des familles démunies et leur intégration dans le tissu social et économique.

BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS

- Populations
- ONG

Objectif 1 : Améliorer la situation socio-économique des familles pauvres aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Résultat 1.1. : Un fonds d'appui aux familles productives mis en place et opérationnel

Activité 1.1.1. : Identification, sélection et encadrement des familles pauvres.

Activité 1.1.2. : Information et sensibilisation des bénéficiaires par le canal des services d'appui décentralisés, les organisations de base et collectivités locales sur les activités de fonds des familles pauvres.

Activité 1.1.3. : Mise en place d'un système de suivi-évaluation et d'orientation informatisé.

Objectif 2. : Améliorer l'accès des familles les plus démunies aux services sociaux de base par l'implantation d'infrastructures collectives au niveau des poches de pauvreté.

Résultat 2.1 : Des services sociaux de base implantés fonctionnels et ouverts aux familles démunies.

Activité 2.1.1 : Organisation d'ateliers de formation initiale des agents de l'encadrement en matière de méthodes participatives d'investigation.

Activité 2.1.2 : Identification et sélection des zones devant accueillir les aménagements à mettre en oeuvre.

Activité 2.1.3 : Définition et réalisation des formes de participation des familles ciblées.

Activité 2.1.4 : Evaluation avec les populations des travaux à réaliser, ainsi que des équipements à mettre en place.

Résultat 3.2 : Un Système de Gestion et de Maintenance des Infrastructures et Equipements est conçu à partir d'une Concertation avec les Communautés concernées.

Activité 3.2 : Organisation des réunions de concertation et des journées d'études avec les collectivités de base et les différents intervenants intéressés en vue de définir les différents aspects du système de gestion et de maintenance.

Activité 3.2.2 : Définition des responsabilités, rôles et tâches des différentes structures à mettre en place dans le cadre d'un système performant.

Activité 3.2.3 : Recensement des structures spécialisées (ONG, organisations villageoises) en matière d'installation des pompes, de formation de comité de gestion et de maintenance, faire une sélection pour la soustraction de l'exécution du Programme de formation retenu (méthode participative, alphabétisation fonctionnelle, gestion, maintenance, éducation sanitaire, préservation de l'environnement etc...).

Activité 1.2.4 : Déterminer les coûts de gestion, de maintenance et de renouvellement des équipements et définir l'estimation d'une redevance hydraulique et sanitaire en accord avec toutes les parties prenantes.

Activité 3.2.5 : Préparer un programme de suivi-évaluation continu et des conditions de vulgarisation.

Résultat 3.3 : Le Système de Gestion et de Maintenance des points d'eau est testé et jugé performant.

Activité 3.3.1 : Mettre en place le système de maintenance et de réapprovisionnement des pièces de rechange.

Activité 3.3.2 : Organiser des journées d'information en support aux différentes activités de gestion et de maintenance ainsi qu'aux actions de suivi-évaluation.

Résultat 3.4 : Un bilan des enseignements tirés de la phase pilote est établi.

Activité 3.4.1 : Évaluer les différentes actions menées ainsi que leurs impacts ; des mesures correctives sont introduites si nécessaires.

Activité 3.4.2 : Produire les documents audio-visuels (photo, dépliants, diapositives...) illustrant les recommandations et consigner dans un rapport les différentes recommandations en vue de la démultiplication de l'expérience dans d'autres zones.

Les activités de ce volet seront réalisées en étroite collaboration avec celles prévues au titre du projet SEN/92/002 et SEN/87/C02 "Assainissement en eau potable des groupements féminins", co-financé par le PNUD et le FENU et dont l'objet essentiel du volet hydraulique vise l'alimentation en eau potable des groupements féminins initialement assistés par le projet PNUD/FENU "Promotion Économique des Groupements féminins". Cette collaboration sera également recherchée avec les autres bailleurs de fonds intervenant dans

ce domaine particulièrement l'UNICEF qui a un programme d'hydraulique villageoise dans la zone.

Activité 1.5.2 : Concevoir et mettre en oeuvre des modules de formation en gestion et marketing sur les activités économiques jugées rentables et permettant de démarrer des activités productives grâce aux prêts consentis dans le cadre du FPIB (volet III).

III.3.2. VOLET 2 : Auto Promotion Economique des Populations et Financement des Initiatives de Base.

Le retrait progressif de l'État du financement direct des initiatives locales, à partir des années 80 par la mise en oeuvre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) qui a confirmé la responsabilisation des producteurs et la création de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), s'est accompagné d'une diversification des intervenants.

Ce foisonnement des interventions dans le domaine du financement des initiatives locales n'a pas réduit pour autant les contraintes et difficultés existantes notamment l'insuffisance de mesures institutionnelles adaptées qui accordent une importance à la pérennisation des activités de financement des initiatives locales.

Partant de ce constat, le Gouvernement a, dans le cadre de la déclaration de politique sur le secteur bancaire et notamment du volet "amélioration de l'intermédiation financière" décidé de créer, un environnement propice au développement de structures mutualiste d'épargne et de crédit en milieu urbain et rural.

Dans cette perspective, il a mis sur pied une cellule d'appui technique pour, non seulement favoriser la concertation en vue d'harmoniser les différentes actions menées en la matière, mais également encourager la création et le développement de réseaux financiers mutualistes.

Il s'agira donc, dans ce volet, de se rattacher, d'une part, à ce cadre de concertation qui regroupe déjà tous les représentants locaux de caisses d'épargne et de crédit ainsi que les donateurs intervenant dans ce domaine ; d'autre part, tirer profit de l'expérience d'épargne et de crédit en vigueur depuis 1986 notamment, dans le cadre des projets SEN/86/010 et SEN/87/CO1 et approfondir cette expérience en pérennisant le mécanisme d'épargne et de crédit à travers un programme test au niveau des régions de Tambacounda, Diourbel, d'un quartier de Dakar et éventuellement d'autres régions du pays.

Le mécanisme ainsi structuré devrait servir à financer les initiatives de base.

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE DU VOLET

L'innovation réside dans la rupture progressive avec la pratique des subventions et l'intégration de la dimension pérennisation dans les initiatives locales d'épargne et de crédit, tout en continuant de satisfaire des besoins réels de financement. C'est une philosophie d'intervention que programme cadre se donne mandat non seulement de soutenir à travers

un fonds de promotion doté de ressources conséquentes, mais surtout d'inviter les autres partenaires (systèmes des Nations Unies, bailleurs de fonds, projets, ONG, administration, etc...) à y adhérer.

Cette adhésion doit se matérialiser par un engagement de chacun des partenaires à constituer un collectif d'appui au financement des initiatives locales. Ce collectif d'appui renforcera le fonds d'appui du PNUD sous forme de fonds nationaux et régionaux qu'il dotera de ressources conséquentes, d'autant que dans les deux cas toute requête des populations bénéficiaires est sélectionnée par un mécanisme opératoire.

Le fonds s'adressera à toutes les micro-réalisation d'intérêt collectif. Les bénéficiaires entreprendront la constitution d'institutions financières pérennes par un "apprentissage du crédit" et une "éducation à l'épargne".

Un fonds de crédit revolving finance leurs activités économiques en vue de la création de caisses d'épargne et de crédit et de son réseau. Parallèlement à ce mécanisme opératoire et à cette constitution de la caisse d'épargne et de crédit, sera développé un cadre de référence ou recueil d'information, de formation et d'orientation sur les activités d'épargne et de crédit décentralisées au Sénégal avec la participation de tous les intervenants dans ce domaine en collaboration avec le présent programme.

Les documents de référence élaborés et le programme de développement consensuel adopté entre partenaires dans une même zone faciliteront l'information et la formation dans ce domaine ainsi que l'harmonisation des interventions.

BÉNÉFICIAIRES CIBLES

Les bénéficiaires du FPIB seront constitués par l'ensemble des couches défavorisées en matières d'accès au crédit, en milieu rural et urbain. Plus particulièrement, les femmes et les jeunes qui auront élaboré avec l'aide de compétences internes ou externes ou externes un dossier d'une ou de plusieurs micro-réalisations d'intérêt collectif.

Objectifs, Résultats, Activités

Objectif immédiat 1 : Mise en place d'un mécanisme opérationnel et pérenne de financement des initiatives de base.

Résultat 1.1 : Un mécanisme de pérennisation du système de financement des initiatives de base mis en place.

Activité 1.1.1 : Créer, en vue de la relève une structure de gestion du système de financement responsabilisant les membres des organisations de base les plus représentatives et institutions financières spécialisées dans le financement du développement à la base.

Activité 1.1.2 : Définir les principes de gestion assurant l'équilibre financier du fonds.

Résultat 1.2 : Un Fonds de Crédit géré par un Comité Paritaire et destiné au Financement des Initiatives de Base mis en place.

Activité 1.2.1 : Recenser et analyser les expériences passées ou en cours en matière d'activités décentralisées d'épargne et de crédit en vue de mettre en place un mécanisme auto-géré de financement des initiatives de base.

Activité 1.2.2 : Définir et élaborer avec les populations et les partenaires le mécanisme de financement des initiatives de base et de sélection des dossiers.

Activité 1.2.3 : Mettre en place un Comité paritaire de gestion au niveau régional et local regroupant les représentants de toutes les parties prenantes.

Activité 1.2.4 : Mettre en place un Fonds de Promotion aux Initiatives de Base (FPIB) d'un montant initial de 400.000 \$ qui servira à financer les projets de développement des organisations de base et à lancer le CAFIB.

Résultat 1.3 : Un Collectif d'appui au Financement des Initiatives de Base pour la mise en place d'un Système de Crédit et d'Epargne (CAFIB) constitué.

Activité 1.3.1 : Mettre en place l'apport du PNUD et sensibiliser les autres intervenants à la philosophie d'intervention à développer.

Activité 1.3.2 : Constituer des fonds régionaux et locaux pour le financement des caisses d'épargne et de crédit co-financés et cogérés par les parties prenantes (bailleurs, organisations et collectivités de base).

Activité 1.3.3 : Définir le mécanisme de fonctionnement du CAFIB et démarrer les opérations permettant la mise en place de caisses d'épargne et de crédit.

Résultat 1.4 : Un système assurant la pérennité du CAFIB conçu.

Activité 1.4.1 : Définir la nature et les conditions de participation des différents partenaires (montants des contributions financières, rémunération des apports, durée et modalités de répartition des excédents de gestion, modalités d'assistance technique).

Activité 1.4.2 : Déterminer les taux d'intérêt qui permettent d'assurer l'équilibre financier et l'auto-financement à terme.

Activité 1.4.3 : Définir en vue de la relève les mécanismes de collaboration avec les institutions financières privées, les protocoles d'accord nécessaires à la gestion transparente et la pérennité du système de financement.

Résultat 1.5 : Des activités économiques génératrices de revenus sont promues.

Activité 1.5.1 : Formuler et lancer une centaine de micro-réalisations grâce au FPIB (opérations commerciales, artisanales et agro-sylvo-pastorales etc...)

Activité 1.5.2 : Suivre et évaluer les différentes actions et leur impact sur le milieu et élaborer des rapports détaillés sur les résultats enregistrés.

Objectif immédiat 2 : Élaboration d'un cadre de référence relatif aux activités décentralisées d'épargne et de crédit.

Résultat 2.1 : Un cadre de référence consensuel élaboré et diffusé.

Activité 2.1.1 : Préciser la stratégie d'élaboration du cadre de référence en déterminant après concertation avec tous les partenaires intervenant dans la zone du Programme-Cadre les hypothèses, variables et indicateurs, ainsi que la méthodologie d'approche du cadre en matière d'épargne, de crédit, de gestion.

Activité 2.1.2 : Produire les documents didactiques de référence pouvant être mis à jour en collaboration avec toutes les parties prenantes et devant servir aux activités de formation des populations.

Activité 2.1.3 : Rédiger et diffuser largement un cadre de référence consensuel reprenant la stratégie. Le cadre de référence devra être actualisé périodiquement en fonction des évolutions constatées.

Activité 2.1.4 : Mettre en place un système référentiel de suivi-évaluation et d'orientation informatisé qui fonctionne.

III.3.4. Composante ~~du~~ Renforcement des systèmes de coordination

**** Cadre de référence de la composante.***

La bonne réalisation des autres composantes implique une coordination et une harmonisation des interventions auprès des cibles. Les intervenants se déploient chacun selon ses stratégies propres, ce qui peut favoriser des duplications ou chevauchement au détriment des populations cibles.

Une meilleure harmonisation des principes et mécanismes d'intervention doit être recherchée à travers cette composante. L'échange d'information et d'expériences pratiques devra être intensifié et développé.

Il sera réalisé une série d'analyses et d'études de cas relatives à des activités économiques et sociales ou des thèmes jugés d'intérêt. Des banques de données sur les opérateurs associatifs notamment des femmes et les projets ou programmes sur le terrain pourront progressivement être créées, les informations y relatives bénéficieront d'une large diffusion et un meilleur suivi de toutes interventions se trouvera assuré, par des visites et missions d'étude.

Enfin, un dernier type de coordination se trouvera renforcé en intéressant les différentes ONG intervenant pour appuyer les initiatives de développement à la base.

Le renforcement des systèmes de coordination dépendra également des capacités d'encadrement des structures décentralisées qui sont les SRDC et les SDDC, ce qui justifie la création à cet effet d'un volet N°2.

III.3.4.1. VOLET 1 : Renforcement des Systemes Nationaux de Coordination.

Objectif 1 : Renforcer la Coordination des Programmes d'Appui aux cibles Femme, Enfant et Famille.

Résultat 1.1 : Les mécanismes de coordination sont opérationnels et impliquent l'ensemble des intervenants.

Activité 1.1.1 : Diagnostic des interventions.

- Réalisation d'une première étude portant sur les interventions des différentes organisations : champs d'intervention, objectifs poursuivis, moyens mis en oeuvre, réalisations développées... à partir des documents disponibles et des premiers contacts pris avec les responsables concernés.

- Établissement de fiches caractérisant ces interventions

- Détermination des coordinations pouvant être mises en oeuvre avec ces organisations et de leurs mécanismes appropriés.

Activité 1.1.2. : Collaboration sur le terrain. Établissement d'accord de collaboration et élaboration de plans d'action établissant des corrélations entre les différentes interventions. Collaborations effectives instruites dans des actions d'assistance aux organisations de base.

Activité 1.1.3. : Collaboration au niveau national et régional.

Multiplication des échanges entre programmes (visites, missions d'études, échange de documentation et diffusion élargie des informations). Mise en commun de l'expérience acquise dans des domaines d'interventions spécifiques. Participation des différentes organisations dans la production de documents de synthèse périodiques présentant les situations et évolutions des différentes interventions.

Résultat 1.2 : Les procédures d'intervention sont harmonisées.

Activité 1.2.1 : Procédures communes.

Mise au point de procédures communes en particulier dans l'approche participative, les systèmes de gestion préconisés pour des activités identiques, les modalités d'accès à des financements extérieurs, les supports utilisés en matière de programmes d'alphabétisation, les thèmes reconnus prioritaires en matière d'I.E.C...

Activité 1.2.2 : Protocoles d'accords.

Conclusion de véritables accords formels portant sur les mesures d'harmonisation convenus.

Élaboration de document de référence présentant les modalités et mécanismes harmonisées pour les différents domaines concernés, et large diffusion de ceux-ci en vue de permettre leur reproductibilité plus étendue.

Résultat 1.3 : Les Capacités techniques en matière de gestion et de coordination de programmes des agents sont renforcés.

Activité 1.3.1 : Plan de formation.

- Mise en oeuvre d'une étude fixe sur les besoins de formation des agents impliqués dans la gestion et la coordination du Sous-Programme Cadre.

- Élaboration d'un plan de formation sur la base du cheminement logique de l'effet de formation elle-même : pour chaque catégorie d'agents, déterminer les effets de formation recherchés, les capacités à acquérir, leur emploi et impact pour le Sous-Programme Cadre et le Ministère en général.

Activité 1.3.2 : Réseau de partenariat avec les institutions de formation.

Identification de partenaires et élaboration de protocoles d'accord pour une bonne collaboration.

Activité 1.3.3 : Plan de transfert de compétences des Experts aux homologues.

- Améliorer les qualifications des homologues ou autres agents travaillant avec les experts en amenant ces derniers, à travers un plan pré-établi juste après la signature des contrats, à transférer une partie de leurs compétences.

Objectif 2 : Mener des études prospectives et rétrospectives sur des expériences en matière d'appui aux cibles (femme, enfant et famille) et de les diffuser.

Résultat 2.1 : Les stratégies en matière d'étude sont définies et mises en oeuvre.

Activité 2.1.1 : Échanges d'informations.

- Organisation régulière de rencontres à tous les niveaux associant les responsables de ces différentes organisations et échanges d'informations.

- Planification avec ceux-ci de sessions de réflexion portant sur des thèmes spécifiques devant associer les spécialistes des questions à traiter.

Activité 2.1.2 : Étude de cas.

- Réalisation d'analyses thématiques concernant différents types d'activités économiques ou sociales (crédit revolving, boutiques villageoises, banques céréalières...) et définition de "modèles" de développement à partir des résultats de ces analyses.

- Mise au point des systèmes de gestion les plus adaptés à ces activités et susceptibles d'être généralisée.

- Diffusion élargie de ces analyses auprès des différents intervenants concernés.

Résultat 2.2 : Constitution d'une banque de données méthodologiques.

Activité 2.2.1 : Études - Monographies.

- Réalisation d'études monographiques sur des cas d'organisation représentant des modèles de réussite dans différents domaines d'activités.

Activité 2.2.2 : Banque de données sur les opérateurs associatifs notamment féminins.

- Mise en place d'un réseau inter-régional d'information sur les opérateurs associatifs avec les différents projets et programmes entrés dans les mécanismes de coordination et d'harmonisation recherchés.

- Constitution d'une banque de données rassemblant toutes informations disponibles.

- Organisation, traitement, analyse et diffusion de cette information, intéressant tous les domaines jugés d'intérêt.

Activité 2.2.3 : Banque de données sur les expertises locales.

- Établissement d'un fichier renseignant sur l'expertise locale développée, à travers l'exécution des différents programmes et projets, dans les différents domaines jugés d'intérêt.

Activité 2.2.4 : Outil informatique.

- Se doter d'un outil informatique adéquat permettant plusieurs applications dans les différents domaines jugés d'intérêt.

Résultat 2.3 : Le système de suivi-évaluation est défini et opérationnel.

Activité 2.3.1 : Mettre en place une banque de données informatisée des projets et programmes où les intervenants entrés dans les mécanismes de coordination et d'harmonisation recherchés.

Activité 2.3.2 : Organiser des missions de suivi sur le terrain.

Activité 2.3.3 : Définir et diffuser une grille de suivi-évaluation des projets et programmes entrés dans les mécanismes de coordination et d'harmonisation recherchés.

III.3.4.2. VOLET 2 : Renforcement des Services d'Encadrement Décentralisés.

Objectif immédiat 1 : Renforcement des capacités techniques des services d'appui décentralisés du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Résultat 1.1. : Les performances des SDDC accrues en matière d'appui conseil aux populations.

Activité 1.1.1. : Former le personnel des SDDC des zones d'intervention du programme-cadre afin de le rendre plus performant, notamment en approche participative, élaboration, suivi et évaluation des projets de développement à l'auto-gestion des financements des initiatives de base etc...

Cette formation se fera avec la participation des populations.

Activité 1.1.2. : Appuyer en matériels et en logistiques les SDDC afin de les rendre plus opérationnels.

IV. - LES RESSOURCES DU PROGRAMME

L'exécution du Programme Cadre Développement Humain nécessite la mise en oeuvre de moyens humains et financiers conformes aux objectifs visés.

Elle impliquera ainsi des contributions conjointes du Gouvernement sous forme de personnel de contrepartie, de locaux et frais de fonctionnement (Electricité, Eau, Téléphone) ainsi que de ses partenaires.

Les apports de ces deniers devront servir à la prise en charge des autres postes de dépenses relatifs notamment à l'expertise internationale et nationale, aux voyages officiels, missions techniques aux sous-contrats, aux activités de formation, aux équipements, aux travaux d'entretien et de réparation des véhicules acquis par le projet.

Il est également sollicité auprès des bailleurs de fonds, le financement de deux fonds spéciaux de soutien aux initiatives des femmes (GPF et entrepreneurs), des familles pauvres et des organisations de base regroupées en GIE. Ils sont évalués respectivement à 320 000 \$ et 400 000 \$.

A titre indicatif, le FNUAP pourrait être sollicité pour le financement de la Composante I relative au développement des ressources humaines. La Composante II pourrait faire l'objet d'un système de Cost-Sharing entre le PNUD (volet 1 et 2), l'UNIFEM ou les Pays-Bas (volet 3), l'USAID (volet 4).

Quant aux composantes III et IV, elles obéissent à une logique de financement liée à l'exécution du Programme nationale de lutte contre la pauvreté à travers le développement participatif à la base, déjà approuvé par le PNUD. La contribution de ce dernier pourrait se faire à partir de ces composantes en raison de la spécificité des cibles visées et de l'expérience acquise dans ce domaine.

En résumé, la structure du financement se compose comme suit :

- Experts internationaux	132 600 \$
- Support administratif	618 381 \$
- Voyages officiels	1 112 500 \$
- Missions techniques	40 000 \$
- Personnel National	1 214 000 \$
- Sous-contrats	585 000 \$
- Formation - séminaires	109 000 \$
- Equipement et divers	934 895 \$
TOTAL	<u>2 821 481 \$</u>

Coût estimatif apport du Gouvernement : 457 500 000 F. CFA.